



## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Lundi 14 juin 2021 à 18h00 – Mairie de Barjac – Salle du Conseil**

### Les Questions à l'Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 avril 2021
2. *Subventions* – Approbation des subventions aux associations pour l'année 2021
3. *Ecole publique* – Demande de renouvellement de la dérogation concernant le rythme scolaire et la semaine de 4 jours
4. *ALSH et accueil périscolaire* – Approbation et signature de la convention de financement entre la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes et la Commune de Barjac pour l'ALSH, l'accueil Périscolaire et le pôle Ado pour l'année 2021
5. *Foncier* – Cession de la parcelle communale du chemin de Bourret
6. *Foncier* – Autorisation de cession du local des services techniques municipaux à Corbier matériaux – modification de la ventilation du prix de cession
7. *Domaine public* – Diminution du droit de place pour la foire à la Brocante du 11 au 15 août 2021, afin de prendre en considération les conséquences de l'annulation de l'édition de Pâques 2021 du fait du Covid-19
8. *Foires et marchés* – Approbation du règlement intérieur
9. *Département du Gard* – Adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard – renouvellement de la convention pluriannuelle d'adhésion
10. *Ressources humaines* – Création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de deuxième classe à temps non-complet (9 heures hebdomadaires)
11. *INSEE* – Préparation de la campagne de recensement 2022 et délibération concernant la création d'emplois d'agents recenseurs et de coordonnateur pour la campagne de recensement 2022
12. *Archives* – Demande de dérogation de la Commune auprès du Représentant de l'Etat et des archives Départementales afin de pouvoir conserver elle-même, à l'expiration d'un délai de cent vingt ans, les registres de l'état civil, et de cinquante ans, les autres documents n'ayant plus d'utilité administrative
13. *Questions diverses*
14. *Rendu-compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire sur le fondement de sa délégation de compétence générale*

### Informations Covid-19 :

**Le port du masque est obligatoire pour chaque personne présente lors de la séance.  
La séance du Conseil municipal sera publique, sous couvert du respect du couvre-feu imposé par Décret en raison de l'état d'urgence sanitaire.**

Néanmoins, le public devra prendre les mesures permettant d'être de retour à leur domicile à l'heure imposée, à l'exception des journalistes qui couvriraient les séances du Conseil ou d'autres professions bénéficiant d'une dérogation pour motif professionnel.

La séance du Conseil sera organisée dans le strict respect des consignes sanitaires et des gestes barrières (gel, distance physique, aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes).

Concernant les règles du quorum en lien avec la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, il est prévu que celui-ci est fixé au tiers de l'effectif, apprécié sur les seuls membres présents. D'autre part, le dispositif dérogatoire permet aux membres de disposer de deux pouvoirs. Pour rappel, la procuration ne compte pas pour présence mais uniquement pour le vote des délibérations.

**Edouard CHAULET,**

**Le Maire**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Edouard Chaulet', is written over a blue circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE GARD' around the perimeter. A diagonal line is drawn across the stamp and the signature.